

CONCERTATION SUR LA DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY

Synthèse de l'avis adopté le 1^{er} juin 2018



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Les avis en quelques notes

CODEV
201620

Présentation du thème

- Le Codev a été saisi par Tours Métropole sur le projet de deuxième ligne de tramway soumis à concertation. Cet avis fait partie du dispositif de concertation de Tours Métropole, lequel prévoyait 5 réunions publiques entre le 18 avril et le 8 juin 2018.

Le projet est un projet de mobilité majeur, s'inscrivant dans la politique climatique de la Métropole. Il va au-delà de la seule définition du tracé de la future ligne de tramway.

Plus qu'un projet d'infrastructures, et bien plus qu'un projet de mobilité, le déploiement d'un réseau de tramway est en effet un projet métropolitain. Il permet de dessiner la ville mais doit aussi permettre d'appréhender l'évolution des modes de vie de ses habitants.

La saisine porte sur un projet à plusieurs entrées :

- ✓ Le choix entre deux tracés pour la 2^e ligne de tram,
- ✓ La création de parkings relais,
- ✓ L'adaptation de la ligne Tempo,
- ✓ La création de passerelles pour les mobilités actives.

Diagnostic

- ✓ Les éléments du dossier ont paru incomplets et ne permettent pas de se prononcer sur la question des mobilités actives, *a fortiori*, alors même que cette question doit être envisagée plus globalement dans le cadre notamment du projet de schéma cyclable. En outre, sur l'adaptation de la ligne Tempo et la création de parkings relai, le dossier de concertation ne permet pas de se prononcer, car trop faible en données.
- ✓ Le tracé Jean Royer, *a priori* moins onéreux (desserte du boulevard Jean Royer) ne s'appuie sur aucun projet urbain qui permettrait de justifier la création d'une ligne structurante, et ne dessert pas la gare de Tours. A l'inverse, le Codev pense que le tracé Béranger renforce le dynamisme du centre-ville et conforte le hub de la gare.
- ✓ Le parti- pris de desservir les deux hôpitaux (Bretonneau et Trousseau) est unanimement apprécié mais n'a de sens que si la desserte se fait au plus près des établissements.
- ✓ S'agissant de l'extension de la ligne A vers l'aéroport, elle paraît essentielle.

Préconisations

Préconisations sur le tracé :

- ✓ Avis favorable pour le tracé « Béranger », couplé à une étude sur les mesures compensatoires en matière de stationnement (parkings en ouvrages) et de circulation,
- ✓ Desserte au plus près des 2 hôpitaux,
- ✓ Renvoyer à une extension ultérieure du réseau la proposition de desserte d'un parking relais aux portes Sud et Est du périphérique (propositions formulées en détail dans l'avis),
- ✓ Soutien au prolongement de la ligne A vers l'aéroport.

Préconisations sur la concertation :

- ✓ Se saisir de l'étoile ferroviaire et envisager le tram- train,
- ✓ Améliorer la liaison ferroviaire entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps : clarifier la nature de la desserte,
- ✓ Etudier la desserte de l'est tourangeau,
- ✓ Elaborer un plan de stationnement global,
- ✓ Relancer la mise en place de plans de déplacements d'entreprise, d'administration ou d'établissement, en favorisant l'intermodalité tram-vélo.